DOSSIER DE PRESSE

NOUVEAU A CHOLET

Le Point Info Famille vous oriente



Contact presse: Véronique BONNET - 06 74 97 44 28 - vbonnet@ville-cholet.fr

Sommaire

- P3 Communiqué Un Point Info Famille au coeur de la Ville
- P4 Les thématiques du Point Info Famille
- P5 La charte des Points Info Famille
- La famille, l'enfant et l'éducation au centre des politiques publiques de Cholet
- P8 Cholet, Ville Amie des Enfants : un titre, des actions
- P9 Une initiative originale : des places de stationnement "Famille"



Point Info Famille 16, avenue Maudet 49300 Cholet

Mardi et jeudi : 10h00 / 12h30

Mercredi et vendredi : 10h00 / 12h30 et 16h00 / 18h00

Samedi : 10h00 / 12h30

Tél 02 72 77 22 10

info-famille@ville-cholet.fr

Communiqué de presse

Un Point Info Famille au coeur de la Ville

La Ville de Cholet ouvre en 2011 un Point Info Famille. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la conférence de la famille organisée, en février 2003, sous l'égide du Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées et répond aux modalités de mise en place définies par la circulaire interministérielle du 30 juillet 2004. La création d'un Point Info Famille trouve toute sa légitimité au coeur d'une ville pilote du titre "Ville amie des enfants".

Valeurs identitaires du Choletais, la famille et l'enfant sont l'un des axes forts du projet politique de la collectivité. La Ville souhaite leur offrir un cadre de vie privilégié, favoriser leur installation et s'adapter à leurs besoins. Témoins de cet engagement en faveur de l'épanouissement des familles, les nombreuses réalisations dans des domaines aussi divers que ceux de la petite enfance, de l'éducation, du cadre de vie, du sport et de la culture. Forte de ces priorités, Cholet crée un nouveau service : le Point Info Famille.

Un lieu unique

Cette structure "a vocation à favoriser l'accès de toutes les familles à l'information et à simplifier leurs démarches quotidiennes en leur proposant des points d'information accessibles, susceptibles de les orienter rapidement et efficacement vers les structures adéquates."*

Il apporte une réponse concrète au constat d'un manque de lisibilité et de cohérence, d'une difficulté d'accès aux services et aux informations, générés par la multiplicité des acteurs en lien avec la famille sur le territoire, qu'ils soient institutionnels ou associatifs.

Lieu unique, le Point Info Famille a pour mission de recenser, collecter et centraliser l'ensemble des informations liées au quotidien des familles. Service ressource au coeur de la Ville, il a pour caractéristique d'être anonyme et gratuit.

Accueillir, écouter, informer orienter

Initiative originale au service de tous (couples avec ou sans enfants, parent solo, grand-parents...), le Point Info Famille est à la fois un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation qui concerne tous les domaines de la vie quotidienne familiale : naissance, accueil petite enfance, vie scolaire, éducation, santé, vie de famille, soutien aux personnes en difficulté, vie pratique.

Privilégier et valoriser l'existant

Le Point Info Famille se donne, en outre, pour objectifs d'être une vitrine des actions menées sur le territoire, de devenir un lieu de recueil des attentes des familles, de rendre visibles et renforcer les ressources locales, sans se substituer aux associations et organismes institutionnels partenaires à-même d'apporter les réponses aux préoccupations et questionnements familiaux.

La définition de sa mission : " privilégier l'existant et le valoriser ".*

Un guide des familles pour Vivre et s'épanouir à Cholet

Pour accompagner la création du Point Info Famille, la Ville de Cholet édite une brochure : "Vivre et s'épanouir à Cholet : le memento des familles". Cette publication, actualisation de l'ex-guide des familles, tient compte de l'évolution du modèle familial et centralise sur un même support toutes les informations liées aux préoccupations quotidiennes des Choletais : petite enfance, modes de garde, éducation, cadre de vie, sport et culture...

*Conférence de la famille 2003 : rapport du groupe de travail "Services à la famille et soutien à la parentalité", Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées , 25 février 2003

Point Info Famille
16, avenue Maudet
49300 Cholet
Mardi et jeudi : 10h00 / 12h30
Mercredi et vendredi : 10h00 / 12h30 et 16h00 / 18h00
Samedi : 10h00 / 12h30
Tél 02 72 77 22 10
info-famille@ville-cholet.fr

Les thématiques du Point Info Famille

Naissance

- maternité
- PMI
- adoption
- procréation médicale assistée
- prestations familiales

Accueil Petite Enfance

- collectif
- individuel
- garde d'enfant au domicile
- baby-sitting

Vie Scolaire

- établissements scolaires
- restauration scolaire
- accompagnement à la scolarité
- périscolaire
- orientation
- formation

Vie de famille

- entraide et soutien aux familles
- relations parents-ados
- médiation familiale
- divorce, conseil conjugal
- handicap, perte d'autonomie

Santé

- urgences
- couverture sociale
- vaccination
- nutrition
- CMP, pédopsychiatrie
- orthophonie
- comportements à risques

Vie pratique

- mariage, pacs
- aide à domicile
- conseils et consultations juridiques
- budget, consommation
- logement
- emploi
- transport

Soutien aux personnes en difficulté

- maltraitance, protection de l'enfance
- femmes en difficulté, aide aux victimes
- urgence sociale

Charte des "Point Info Famille"

La circulaire du 30 juillet 2004 relative aux "Point Info Famille" définit une charte de fonctionnement que chaque "Point Info Famille" se doit de respecter dans le cadre de la labellisation.

- 1. Les "Point Info Famille" interviennent dans le respect du principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.
- 2. Les "Point Info Famille" s'engagent à respecter le Cahier des Charges sur la base duquel ils ont été labellisés.
- 3. Pour mener leurs missions, les "Point Info Famille" s'inscrivent dans un partenariat très large afin de faire bénéficier les familles de l'information actualisée la plus complète possible, sans toutefois se substituer aux partenaires.
- 4. Les "Point Info Famille" délivrent une information généraliste et gratuite.
- 5. Les "Point Info Famille" sont accessibles à tous, grâce à leurs aménagements spécifiques pour les personnes à mobilité réduite, à leur situation géographique et à leurs horaires.
- 6. Les accueillants des "Point Info Famille" ont reçu une formation adaptée à leurs fonctions, ils respectent le principe de confidentialité dans l'exercice de leurs missions.
- 7. Les "Point Info Famille" s'engagent à faire remonter régulièrement des informations sur leur activité auprès du Comité de pilotage des REAAP de leur département.
- 8. Les "Point Info Famille" jouent un rôle d'observatoire des attentes et des besoins des familles et à ce titre ils s'engagent à faire remonter au Comité de pilotage des REAAP du département, des informations sur les attentes et les besoins.
- 9. En cas de suspension ou de retrait du label, les structures s'engagent à ne plus utiliser le logo du "Point Info Famille", dans les plus brefs délais.

La famille, l'enfant et l'éducation au centre des politiques publiques de Cholet

La Ville de Cholet a fait de la famille et de l'enfant l'un des fers de lance de sa politique publique. Ses actions répondent à la multiplicité de situations exprimées par la famille : enfants, jeunes, seniors, actifs ou retraités, sportifs ou personnes souffrant d'un handicap. Illustration à travers des réalisations.

Ville pilote du réseau Ville amie des enfants

Après avoir reçu de l'UNICEF le titre de "Ville amie des enfants" en 2004, la Ville de Cholet s'est vue attribuer à nouveau ce label pour 5 ans et a été désignée comme "ville pilote". Cette distinction vient souligner son engagement politique fort et sans faille en faveur des enfants, des adolescents et plus généralement de la famille.

Des structures d'accueil petite enfance emblématiques

- Créé en 2010, **le Jardin d'Enfants DO RE MI** accueille les enfants non scolarisés de 2 à 4 ans et propose douze places d'accueil régulier supplémentaire. Cette offre nouvelle permet de répondre en partie à la non-admission des enfants de deux ans en classe maternelle.
- Créé en 2010, **le Multi-Accueil Pomme-Cannelle** propose 40 places de crèche à horaires atypiques, soit de 6h15 à 21h45, ainsi qu'un service nouveau de haltegarderie disposant d'une capacité d'accueil de 12 places. Il est l'un des premiers équipements de l'Ouest à avoir été certifié HQE (Haute Qualité Environnementale). Il est, par ailleurs, labellisé BBC (Bâtiment Basse Consommation).
- Créée en 2011, **la crèche interentreprises L'Autre Monde** à l'Autre Faubourg propose 30 places d'accueil pour les 0-4 ans. La Ville soutient ce projet, réservant cinq places au sein de la structure.

Des journées des droits de l'enfant

Cholet célèbre, chaque année, l'anniversaire de la signature de la convention internationale des droits de l'enfant et organise, depuis 2004, un temps fort au mois de novembre. Les journées des droits de l'enfant créent des animations autour d'un thème tel que celui élu en 2010 de "cultiver ses différences". Accepter les différences, c'est favoriser le vivre ensemble dans un esprit de partage, d'ouverture et de tolérance.

Des investissements pour la scolarité

L'amélioration des conditions de la scolarité des enfants, participe des efforts engagés par la Municipalité en faveur du développement de l'enfant. La collectivité consacre, chaque année, un budget de l'ordre de 1M d'euros environ pour l'amélioration et les travaux dans les écoles. Elle vote aussi des budgets exceptionnels, tel celui dédié à la reconstruction de l'école élémentaire Louis Buffon en 2010, tout en s'inscrivant dans une démarche Haute Qualité Environnementale et très haute performance énergétique.

La Ville participe à la définition d'un projet éducatif des accueils périscolaires visant à mieux prendre en compte l'identité de chacune des 16 structures qui accueillent près de 400 enfants chaque jour. Ce projet est ensuite décliné en un projet pédagogique propre à chaque accueil, en vue d'offrir un temps de qualité et d'épanouissement pour les enfants.

Un comité consultatif de la citoyenneté

La Municipalité considère qu'il importe que les jeunes soient considérés comme des citoyens à part entière. Citoyenneté, respect du bien commun et respect des autres sont les maîtres mots d'un projet éducatif qui vise au bien vivre ensemble.

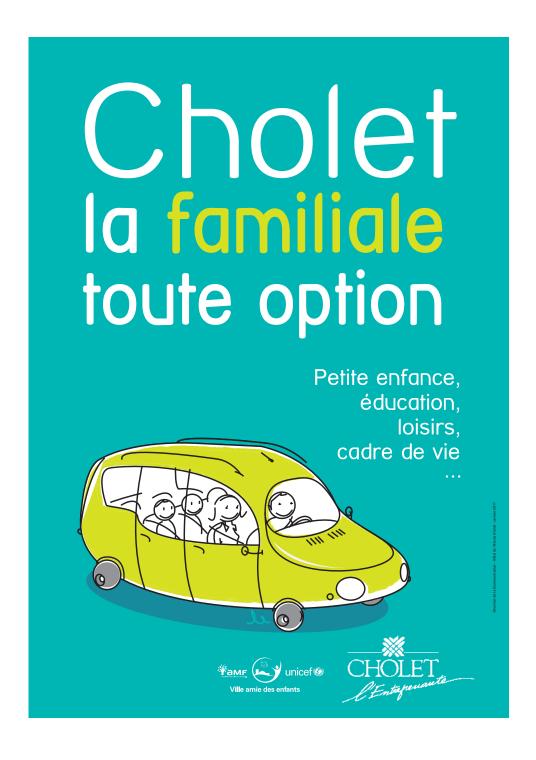
C'est dans ce sens qu'oeuvre le Comité consultatif de la citoyenneté. A ce titre, deux actions sont à mentionner.

- La campagne d'affichage "Et si on libérait les trottoirs ?" qui vise à sensibiliser les Choletais sur des comportements qui "encombrent" les trottoirs et ne facilitent pas leur usage dans le quotidien.
- Le Conseil Municipal des Jeunes, créé en 2009 et composé d'élèves issus des classes de quatrième et troisième des collèges de Cholet, mène de nombreux projets dont notamment une sensibilisation de l'ensemble des collégiens de Cholet aux jeux dangereux tel celui du foulard.

Des événements pour la jeunesse

Créé en 2004, Les Z'Allumés enflamment chaque année le centre-ville de Cholet avec des sensations fortes sur les thèmes de la plage et de la glisse. Organisé le dernier week-end de mai, cette animation festive propose aux jeunes de devenir acteur de l'événement. 30 000 personnes ont fait de ce rendez-voust un des temps forts de l'année 2010.

Le service "Espace Jeunes" organise également des rencontres pour les jeunes dans l'objectif de les informer ou de les aider sur des thèmes aussi variés que "jobs d'été", "partir à l'étranger" ou prévention routière à destination des collègiens...



Cholet, ville amie des enfants : un titre, des actions

En ratifiant le 20 novembre 2004, la charte "Ville amie des enfants", Cholet a rejoint le réseau de partage et d'échanges des 202 villes françaises dotées aujourd'hui de ce titre, décerné par l'UNICEF France et l'Association des Maires de France. Elle s'engage ainsi "à rendre la ville toujours plus accueillante et accessible aux enfants et aux jeunes, à améliorer leur sécurité, leur environnement et leur accès à la culture et aux loisirs, à promouvoir leur éducation au civisme et leur implication dans la vie de la cité, à favoriser leur ouverture à la solidarité internationale, et à organiser tous les ans, « la Journée Internationale des Droits de l'Enfant ».

Une reconnaissance de l'enfant...

La Ville de Cholet a adopté un axe directeur identitaire, plaçant l'enfant au cœur de ses préoccupations. Mobilisant l'ensemble de ses services, sensibilisant ses concitoyens, elle a développé, de nombreuses initiatives : « Brisons le silence » action municipale qui lutte contre l'enfance maltraitée, sécurité aux abords des écoles, sensibilisation aux troubles de l'audition, organisation d'une manifestation sur le respect de l'environnement, etc. L'ensemble de ces actions sont fondées sur un socle de valeurs puisées dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

... de la famille

Cette politique en direction de l'enfant l'est aussi implicitement en direction de la famille. Qu'il s'agisse du développement de structures d'accueil pour les tous petits, de l'organisation de conférences, de la mise en place de dispositifs d'accompagnement des parents dans leur rôle, de la création de places de parking « famille »..., la Ville de Cholet contribue à l'épanouissement de l'enfant et de son entourage immédiat. Elle accompagne cette démarche d'actions de communication telle la seconde édition d'un guide destinés aux familles recensant les informations relatives à l'éducation, l'offre culturelle et sportive ou encore les manifestations.

... et de la ville

Cette reconnaissance d'actions s'accompagne d'une reconnaissance de la Ville. Cholet a fait sienne l'implication totale que suppose le titre "Ville amie des enfants" désormais l'un des fils rouges de ses opérations.

Elle le redit chaque année en célébrant le 20 novembre à travers "Les Journées des Droits de l'Enfant à Cholet", visant ainsi à sensibiliser petits et grands à ce magnifique texte qu'est la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et aux valeurs qu'il porte.

Des liens avec l'UNICEF

Elle entretient des relations privilégiées avec le comité UNICEF de Maine-et-Loire, à travers notamment :

- la Nuit de l'Eau,
- l'opération " Poupées Frimousses "
- le développement des Clubs Unicef

Des actions pérennes

Les Enfantillages, Les Mercredis Gonflés, Les Journées des Droits de l'Enfant, le CMJ, La Semaine Petite Enfance, Le Banc des Racont'Arts, La Fête du Jeu, Les Matinées Ludiques, les CM2 passent en fête, Les Z'Allumés, l'Ete Cigale, les Rencontres du PIJ, le Rallye Citoyen, la Fête de l'Arbre, un Vendredi au jardin, les Anim'Sports, le Week-end Sport en Famille, les animations de Noël, les places de stationnement Famille, la sécurité aux abords des écoles, Mon École mon menu, les Clubs Coupe de Pouce, la sensibilisation à la maltraitance, les conférences sur la parentalité...

Cholet, ville pilote

La Ville de Cholet est l'une des 20 Villes Amies des Enfants, considérées comme « Villes Pilotes ». Elles ont pour rôle de dégager des grands axes pour définir de manière plus précise les prochaines étapes du titre Ville Amie des Enfants, et d'élaborer de nouveaux outils de référence et d'évaluation pour le nouveau mandat 2008-2014.

Une initiative originale : des places de stationnement "famille"

A l'automne 2005, la Ville de Cholet a aménagé, sur différents parkings publics, des places de stationnement de courtoisie pour les parents avec enfants.

A ce jour, de nombreuses places de parking "famille" ont été matérialisées (panneau et marquage au sol) en centre ville de Cholet, à promximité des commerces et des équipements de loisirs sportifs et culturels.

Ces places offrent l'opportunité, dans la mesure où elles sont plus larges que les emplacements traditionnels, de sortir les poussettes d'un véhicule en toute sécurité.

Tout autre utilisateur n'est pas pour autant verbalisé, le fonctionnement de cette opération étant basé sur le civisme des usagers.

Une grande surface implantée à Cholet a également adopté cette initiative en novembre 2006.

Ces places sont aujourd'hui toujours visibles, accessibles et très appréciées des usagers.



